

LE BULLETIN DE PAIE DANS LA FONCTION PUBLIQUE

2 JOURNEES – Programme 2023-2024

Cette formation permettra de comprendre la liquidation de la paie des agents titulaires et non titulaires de toute fonction publique.

A l'issue de la formation le stagiaire sera en mesure de **réaliser le bulletin de paie** de la plupart des agents de son établissement.

Cette formation est axée sur la réalisation de plusieurs cas pratiques (venir avec une calculatrice est donc fortement conseillée)

Elle permettra d'aborder le **coût chargé** d'une paie, la **quotité saisissable**, les **précomptes** et la **subrogation** des IJSS. C'est la conséquence d'une forte demande des stagiaires dans la feuille d'évaluations remplie en fin de stage.

Aussi, un **focus codification-bulletin de paie** est présenté afin de comprendre quelles sont les codifications qui enclenchent les cotisations.

Enfin, le **prélèvement à la source** est évidemment au programme de cette formation

Le plus : Formation idéale pour la préparation aux concours

1/ Détermination du Brut

- Traitement Brut ou Rémunération Forfaitaire
- Indemnité de Résidence
- Supplément Familial de traitement (Cas de séparation abordé)
- Indemnité Compensatrice CSG
- Avantages en nature
- Régime indemnitaire
- GIPA – CET – Indemnité de Pouvoir d'achat
- Indemnité remboursement domicile travail
- Indemnité de télétravail
- Participation PSC
- NBI

Cas pratique : calcul du SFT

2/ Les cotisations des titulaires

- Pension Civile, CNRACL
- La surcotisation (calcul et simulation afin d'estimer la rentabilité ou non de l'opération)
- RAFP
- CSG, CRDS
- Le Transfert Primes-Points
- Détermination du montant imposable
- Calcul du Prélèvement à la source
- Les cotisations patronales
- Cout chargé

Cas pratique : réalisation d'un bulletin paie d'un titulaire

3/ Les cotisations des agents non titulaires

- CSG – CRDS
- Sécurité Sociale
- IRCANTEC
- Détermination du montant imposable
- Calcul du Prélèvement à la source
- Les cotisations patronales
- Cout chargé

Cas pratique : réalisation d'un bulletin paie d'un agent non titulaire

4/ Autour du bulletin de paie

- Le calcul de la quotité saisissable
- Les précomptes en paie
- Le calcul des IJSS (cas de subrogation)
- Relation entre la codification et le bulletin de paie
- Déterminer un acompte en fonction du taux d'imposition
- Le Prélèvement à la source de 2022 à 2024

Cas pratique : Calcul d'une quotité saisissable – Calcul d'une IJSS et passage en paie avec garantie du Net

FPMD Formations – www.fpmd-formations.fr

Mail : contact@[fpmd-formations.fr](mailto:contact@fpmd-formations.fr)

Numéro SIRET 833 530 678 00014, déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84420306142 auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes